

Séance du 11 mai 2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**AFFECTATION DES RESULTATS- ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE  
JEAN BOSSIERE**

L'an deux mil vingt-six,  
Le onze mai  
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 27 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET - Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents 12

Etaient présents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, Mme Christine STOKOBER, Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Était excusé :

M. François LEBEAU, membre nommé par le Maire

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Compte Administratif 2025 dégage un **résultat de clôture de – 2 234.46 €.**

- la section de fonctionnement à hauteur de **– 2 854.42 €**
- la section d'investissement à hauteur de **+ 619.96 €**

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation qu'elle entend effectuer du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Ce résultat peut être affecté :

- en réserve de trésorerie
- en réserve de compensation
- en excédent affecté à l'investissement
- en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation
- en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation N+2
- en report à nouveau déficitaire.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 2 854.42 € affecté en réserve de compensation de l'exercice N (C/106868)
- + 619.96 € en excédent affecté à l'investissement

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour	:12
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,  
A Montbéliard, le 12 mai 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 13 mai 2026

Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice  
Ilhame AOUAD

